

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
<b>SERVICE FESTIVITES - TARIFS 2019 locations de salles municipales</b>										
										<a href="#">SOMMAIRE</a>
Type de Manifestation		BOURSE DU TRAVAIL								
		Montant HT	TVA 20%	Montant TTC 2018	ACOMPTE 50 %	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC 2019	ACOMPTE 50 %	
Loto - exposition - conférence : 1/2 journée		34,34 €	6,86 €	41,20 €	20,60 €	34,34 €	6,86 €	41,20 €	20,60 €	
Loto - exposition - conférence : 1 journée		68,66 €	13,74 €	82,40 €	41,20 €	68,66 €	13,74 €	82,40 €	41,20 €	
loto - exposition - conférence - week end		111,58 €	22,32 €	133,90 €	66,95 €	111,58 €	22,32 €	133,90 €	66,95 €	
forfait de fonctionnement obligatoire (fluides)	Forfait fluides (Eau, edf et chauffage) / jour	21,46 €	4,29 €	25,75 €		21,67 €	4,33 €	26,00 €		
	Forfait fluides (Eau, edf et chauffage) / demi-journée	12,88 €	2,57 €	15,45 €		13,00 €	2,60 €	15,60 €		
forfait ménage (lorsque la salle n'est pas rendue propre)	forfait ménage (salle + sanitaires) 2 heures	37,48 €	7,49 €	44,97 €		37,48 €	7,49 €	44,97 €		
<p>Les forfaits (eau et Edf) et chauffage devront être réglés par les preneurs (même lorsque la mise à disposition des salles est gratuite) exception faite des syndicats sur le site de la bourse du travail et des associations occupants les salles ( lacapelle) par convention annuelle,</p> <p>De plus, un état des lieux d'entrée et de sortie sera établi et, en cas de non respect, le locataire devra régler les forfaits ménage comme établis ci-dessus.</p> <p>Pour les locations de salles , un acompte de 50 % devra être versé au moment de la réservation de celle-ci. Il sera encaissé dès la réservation - aucun remboursement ne sera possible.</p>										